

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-79

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-79

Stade nautique métropolitain à Mérignac - Rapport annuel du concessionnaire Stade Nautique Mérignac - exercice 2022 - Information

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

RÉSUMÉ DE L'EXERCICE

L'année 2022 constitue le troisième exercice du contrat de concession du Stade nautique de Mérignac de 22,5 ans. Cet exercice a été consacré uniquement à la construction de l'équipement sportif. Les travaux ont démarré en décembre 2020 avec les tâches préparatoires.

A la clôture 2022, les immobilisations en cours s'établissent à 46 M€. Le total attendu à terme au plan d'affaires est de 50,1M€, dont 47,4M€ de coût de travaux. L'activité sur l'exercice étant uniquement dédiée à la construction, le résultat net de l'exercice 2022 est ainsi nul, comme en 2021. L'ensemble des charges engagées étant neutralisé par de la production immobilisée, correspondant au coût des travaux engendrés sur la période.

Un recours d'un groupe de riverains en octobre 2022 a entraîné un arrêt temporaire des travaux. Ce retard sur les délais de construction a entraîné un décalage de la date d'ouverture au public prévue le 19 décembre 2022 reporté au 20 février 2023.

SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2022	Avril 2023 : envoi de la liste de documents à communiquer au plus tard pour le 30/04/2022 Début mai 2023 : réception du rapport du concessionnaire	Non réalisé à date

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE

Titulaire :	Stade Nautique Mérignac, société concessionnaire, constituée en société dédiée et dont l'exploitation est confiée à une autre société dédiée LS 33 Mérignac (<i>filiale d'UCPA</i>) .			
Donneur d'ordre :	Groupement d'autorités concédantes formé par Bordeaux Métropole (<i>coordonnateur du groupement</i>) et la Ville de Mérignac.			
Statut :	SAS au capital de 37 000 €, détenue (<i>sur les 10 premières années suivant la mise en service de l'ouvrage</i>) à : 49% par UCPA, 45% par la Caisse des dépôts et consignations, 3% par Eiffage et 3% par Dalkia.			
Président :	Guillaume LEGAUT (<i>DG de l'Association UCPA Sport Loisirs</i>)			
Objet :	La conception, la construction, le financement, l'entretien (maintenance, gros entretien, renouvellement) et l'exploitation du stade nautique de Mérignac, ainsi que la gestion du service public.			
Périmètre Géographique :	Commune de Mérignac, au sein du complexe sportif Robert Brettes.			
Durée :	22,5 ans, du 20 mars 2020 au 20 septembre 2042.			
Points de vigilance :	Respect de la date de mise en service et du coût de la construction du complexe. Recours contre le permis de construire de la part des riverains (étude d'impact, water- Imbrication de la construction avec la chaufferie biomasse (située sur la même parcelle). Evolution du prix de l'énergie. Hausse du taux d'escompte (risque porté par la Personne publique).			
Données financières* :		<i>Prévisionnel total contrat</i>	<i>Prévisionnel 2022</i>	<i>Réalisé 2022</i>
	Investissements (€)	50 108 151	48 259 723	46 030 902
	Participation BM et Mérignac (€)	20 000 000	20 000 000	16 000 000
	Chiffre d'affaires (€)	57 275 515	185 463	0
	EBE (€)	37 378 810	240 304	0
	Résultat Net (€)	154 313	-11 638	0
	Taux de rentabilité (RN/CA)	0,3%	0%	NA
Données de gestion prévisionnelles* :		<i>Cible</i>		
	Fréquentation annuelle (nbr)	491 524		
	Entrée plein tarif (€)	4,5 à 5 €		
	Entrée réduite (€)	3,5 à 4 €		
	ETP (nbr)	46		
<small>*Données issues du cadre financier du contrat, données établies en € courants.</small>				
Rédacteur :	William Goigoux-Becker			

A fin 2022, la quasi-totalité des travaux sont finalisés, hormis pour la partie extérieure dont le waterjump¹, les plages végétales ou encore les rampes d'accès et parkings. En effet, les travaux afférents au waterjump ont été différés, à la suite d'un recours, mené par des riverains, sur le permis de construire auprès du tribunal administratif de Bordeaux. A la clôture financière, les immobilisations en cours s'établissent à 46 M€, soit un niveau inférieur au prévisionnel à fin 2022, dû à l'arrêt temporaire des travaux. L'activité sur l'exercice est uniquement dédiée à la construction. Il n'y a pas eu d'exploitation, contrairement à ce qui était prévu dans le CEP, avec un début d'activité prévu sur décembre 2022. Le résultat net de l'exercice 2022, comme en 2021 est ainsi nul. L'ensemble des charges engagées étant neutralisé par de la production immobilisée, correspondant au coût des travaux engendrés sur la période. Pour rappel, les travaux de construction du Stade nautique métropolitain sont essentiellement financés à travers les participations suivantes :

Une participation de la Personne publique initiale de 20 M€, dont le versement est réalisé au fur-et-à-mesure de l'avancement des travaux, provenant à 57% de BM (Bordeaux Métropole) et à 43% de la VM (Ville de Mérignac)

Une Contribution Forfaitaire d'Investissement (CFI) de 30 M€, dont le versement est lissé jusqu'à la fin du contrat. Afin d'optimiser les coûts du projet, le montage financier contractuel est le suivant : un crédit à la construction est détenu par le concessionnaire, son remboursement s'effectue trimestriellement à travers des créances fixes dont dispose le concessionnaire auprès de la Personne publique². Ainsi, les créances font l'objet d'une opération de cession escompte, pour laquelle le taux d'escompte doit passer d'un taux variable à un taux fixe au plus tard à la date mise en service de la construction.

L'Avenant n°1 prévoit également une augmentation de la participation spécifique de la Personne Publique de 298K€ sur les coûts des investissements. A noter que l'Avenant n°2

1 Attraction extérieure composée de plusieurs pistes de glisse permettant de faire des « sauts dans l'eau ».

2 Le concessionnaire cède à titre d'escompte aux banques, les créances qu'il détient à l'encontre de la Personne publique. La Personne publique désigne BM agissant soit en son nom propre, soit en qualité de représentant des intérêts de la VM.

en date de janvier 2023 prévoit une augmentation prévisionnelle de la valeur du contrat de +1.6M€, dont une partie est due à l'arrêt temporaire des travaux et une autre à l'ouverture partielle au public.

LES CONTRÔLES

Le contexte de l'année

La construction de l'enceinte sportive ne s'est pas achevée sur l'exercice, suite à la suspension du permis de construire prononcée en octobre.

Les informations financières

Stade Nautique de Mérignac	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Rapport annuel du concessionnaire	X			Reçu en mai 2023 dans les délais, conforme avec ce qui est prévu au contrat
Balance générale, Comptes d'exploitation, liasse fiscale			X	1ère demande le 26/04/23. Eléments complémentaires reçus ultérieurement après échanges
Comptes annuels	X			Eléments exploitables
Fichier des écritures comptables	X			Balance générale et Grand livre communiqués
Rapport du Commissaire aux comptes (CAC)	X			

Les contrôles du concédant

Stade Nautique de Mérignac	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Rapprochement comptes annuels / liasse fiscale / BG	X			Pas d'écarts entre la Balance générale et la liasse fiscale/comptes annuels
Revue analytique du compte d'exploitation et du bilan	X			Eléments exploitables et compréhensibles.
Immobilisations en cours			X	L'extrait détaille seulement le coût des travaux, et non la globalité des immobilisations.
Flux financiers SNM ³ /BM/Mérignac	X			Identification de la subvention versée dans les comptes

.I L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX

Le compte d'exploitation : Pas d'activité dû au décalage de mise en service. Un Résultat nul

En €	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Variation R2022/P2022		Variation R2022/2021	
	2021	2022	2022	2022 vs CEP		2022 vs 2021	
	N-1	CEP	N	Var en €	Var en %	Var en €	Var en %
Chiffre d'affaires	7 689	185 463	-	- 185 463	-100%	- 7 689	-100%
Production immobilisée	19 497 654	-	18 474 157	18 474 157	-	- 1 023 496	-5%
Autres produits	-	373 253	-	- 373 253	-100%	-	-
Total des produits d'exploitation	19 505 343	558 716	18 474 157	17 915 441	3207%	- 1 031 185	-5%
Autres achats et charges externes	19 261 806	170 107	18 137 368	17 967 261	10562%	- 1 124 437	-6%
Impôts et taxes	218 226	10 433	336 789	326 356	3128%	118 563	54%
Charges de personnel	-	130 925	-	- 130 925	-100%	-	-
Autres charges	25 311	25 243	-	- 25 243	-100%	- 25 311	-100%
Total des charges d'exploitation	19 505 343	336 708	18 474 157	18 137 450	5387%	- 1 031 185	-5%
Excédent brut d'exploitation	25 311	240 304	-	- 240 304	-100%	- 25 311	-100%
Dotations aux amortissements et provisions	-	223 250	-	- 223 250	-100%	-	-
Autres charges de gestion courante	25 311	18 296	-	- 18 296	-100%	- 25 311	-100%
Résultat d'exploitation	-	- 1 242	-	1 242	-100%	-	-
Résultat financier	-	- 9 351	-	9 351	-100%	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	-	- 10 593	-	10 593	-100%	-	-
Résultat net	-	- 11 638	-	11 638	-100%	-	-

Le chiffre d'affaires est nul alors que le CEP initial prévoyait un chiffre d'affaires de 185K€ généré par le début de la mise exploitation sur décembre. Cet écart s'explique par le décalage de la mise en service du Stade nautique suite au retardement de l'achèvement des travaux.

L'année 2022 n'a donc pas été concernée par l'exploitation d'ouvrage. Elle a été exclusivement concernée par la réalisation de travaux. Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 18,5 M€ et correspondent aux immobilisations créées par l'entreprise, c'est-à-dire à la valorisation des travaux engagés sur l'enceinte sportive. A noter que le CEP ne prévoit pas la comptabilisation de production immobilisée sur l'ensemble du contrat. Les **charges d'exploitation** s'établissent à 18,5 M€, non prévu également au CEP, et se composent en théorie de dépenses relatives au chantier (une confirmation de ce point a été demandée au délégataire, sans réponse à ce stade). Le Plan d'affaires prévoyait des charges d'exploitation à hauteur de 336K€ sur le premier mois d'exploitation, composé notamment d'autres achats/charges externes et de charges de personnel. L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est nul, alors que le CEP prévoyait un EBE sur 2022 de 240K€, résultant de la comptabilisation de produits et de charges liés à l'exploitation sur le mois de décembre.

Le **Résultat net** 2022 nul. Le Résultat net prévisionnel est de -11.6K€, le CEP prévoyant dès 2022 des dotations aux amortissements et des charges financières.

Le bilan : un niveau d'endettement plus élevé que prévu

En €	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Variation R2022/P2022		Variation 2022/2021	
	2021	2022	2022	2022 vs CEP		2022 vs 2021	
	N-1	CEP	N	Var en €	Var en %	Var en €	Var en %
Immobilisations corporelles brutes	27 244 810	48 259 723	46 030 902	- 2 228 821	-5%	18 786 092	69%
Amortissements	0	223 250	-	- 223 250	-100%	0	-
Total actif immobilisé	27 244 810	48 036 473	46 030 902	- 2 005 571	-4%	18 786 092	69%
Stocks	-	82 448	-	- 82 448	-100%	0	-
Créances	9 227	37 960	9 227	- 28 733	-76%	0	0%
Autres créances	910 853	264 840	387 726	122 886	46%	-523 126	-57%
Trésorerie	568 905	46 190	7 160 904	7 114 714	15403%	6 591 999	1159%
Total actif circulant	1 488 985	431 438	7 557 857	7 126 419	1652%	6 068 872	408%
TOTAL ACTIF	28 733 795	48 467 911	53 588 759	5 120 848	11%	24 854 964	87%
Capital social	37 000	104 809	37 000	- 67 809	-65%	0	0%
Réserve et report à nouveau	-	0	-	-	-	0	-
Résultat de l'exercice	0	-11 638	0	11 638	-100%	0	-
Subventions d'investissement nettes	6 200 000	20 000 000	16 000 000	- 4 000 000	-20%	9 800 000	158%
Capitaux propres	6 237 000	20 093 170	16 037 000	- 4 056 170	-20%	9 800 000	157%
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	0	-
Dettes financières long terme	22 495 152	28 082 505	35 234 663	7 152 158	25%	12 739 511	57%
Dettes fournisseurs	105	15 700	2 315 559	2 299 858	14649%	2 315 453	2200792%
Autres dettes	1 538	276 535	1 538	- 274 997	-99%	0	0%
Passif circulant	22 496 795	28 374 740	37 551 759	9 177 019	32%	15 054 964	67%
TOTAL PASSIF	28 733 795	48 467 911	53 588 759	5 120 848	11%	24 854 964	87%

Au 31 décembre 2022, le bilan se compose essentiellement de :

46 M€ d'immobilisations en cours relatives principalement aux travaux de construction, dont 18.8 M€ réalisés sur 2022. Les travaux présentent un retard à fin 2022, le montant des immobilisations est donc inférieur au prévisionnel (-2.2M€). 35.2 M€ de dettes financières, soit un niveau supérieur de +7.2M€ par rapport au prévisionnel à fin décembre. Ce niveau supérieur de dette interroge sur la raison de ce besoin en financement supplémentaire (une demande d'explication auprès du délégataire a été faite, sans réponse à ce stade). 16 M€ de participations versés par la Personne Publique (BM et VM), soit un niveau inférieur de -4M€ par rapport au prévisionnel, dû au décalage de la mise en service. L'article 38.1 du contrat prévoyait le versement de la dernière échéance à l'arrêté de l'ouverture au public (20% de 20M€). Les capitaux propres sont donc moins importants par rapport à CEP à fin 2022. 2.3M€ de dettes fournisseurs, non prévues au CEP (une demande d'explication auprès du délégataire a été faite, sans réponse à ce stade) 7.2 M€ de trésorerie (explications ci-dessous). Le ratio d'endettement net⁴ est légèrement supérieur au prévisionnel, 175% vs 140%. Cela provient du fait que le poids des capitaux propres est inférieur au prévisionnel.

C. La trésorerie : financement de la construction

	En €	
	Réalisé	Réalisé
	2021 N-1	2022 N
RÉSULTAT NET	0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	0	0
Variation des stocks	0	0
Variation des créances clients	9 227	0
Variation des dettes fournisseurs	-920 789	2 315 453
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-930 016	-2 315 453
Variation des créances hors exploitation	2 311	-523 126
Variation des dettes hors exploitation	1 538	0
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	-773	-523 126
- VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-930 789	2 838 580
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-930 789	2 838 580
Acquisitions d'immobilisations	-19 549 564	-18 786 092
Cessions d'immobilisations		
Subventions		9 800 000
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-19 549 564	-8 986 092
Emissions d'emprunts	19 061 087	12 739 511
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	19 061 087	12 739 511
VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 419 265	6 591 999
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 988 171	568 905
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	568 905	7 160 904

La trésorerie augmente de 6.5 M€ sur l'exercice et s'établit à 7.2 M€ au 31/12/2022. Cette variation de trésorerie résulte principalement de :

L'encaissement de la subvention : +9.8M€

L'augmentation de l'emprunt : +12.8M€

Le financement des travaux/immobilisations, générant un décaissement de -18.8M€

Les perspectives : une première année d'exploitation en 2023

L'enceinte sportive a ouvert ses portes de manière partielle au public le 20 février 2023, soit un retard par rapport à la date initiale prévue au contrat (1er décembre 2022). L'ouverture totale s'est réalisée en juin 2023. Le reliquat de 4M€ de participation a été versé sur l'année. Le niveau de fréquentation attendu au prévisionnel de plus de 460 000 personnes sera probablement impacté par le décalage de mise en service et l'ouverture partielle au public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport annuel du concessionnaire du Stade Nautique de Mérignac pour l'exercice 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

4 Dettes financières nettes de trésorerie sur capitaux propres.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------